

Eugène Rwamucyo renvoyé devant les assises

Alain Gauthier

CPCR, 15 octobre 2020

Selon l'AFP [1], le docteur Eugène Rwamucyo vient d'être renvoyé devant les assises par les juges d'instruction, confirmant ainsi le réquisitoire du procureur. C'est le 15 avril 2007 que le CPCR avait déposé une plainte avec constitution de partie civile à l'encontre du directeur du Centre de Santé de Butare. L'instruction avait été clôturée le 21 décembre 2018 et c'est le 8 mai dernier que le procureur avait fait connaître son réquisitoire en demandant que Eugène Rwamucyo rende des comptes devant la Cour d'assises.

Cette nouvelle réjouit tous ceux qui réclament justice après le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda d'avril à juillet 1994. Ce sont donc quatre personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide des Tutsi qui comparaîtront devant la Cour d'assises : Claude Muhayimana, dont

le procès est prévu en février prochain, Laurent Bucyibaruta et Sosthène Munyemana dont on attend la confirmation suite à l'appel qu'ils ont interjeté, et Eugène Rwamucyo qui ne manquera probablement pas de faire appel à son tour.

Malgré les lenteurs de la justice que nous ne cessons de dénoncer, ces décisions ne peuvent que nous conforter dans notre détermination à ce que tous ceux qui auraient participé au génocide des Tutsi et qui croyaient pouvoir se faire oublier en France puissent enfin comparaître devant la justice des hommes.

Alain Gauthier, président du CPCR

1. AFP/Le Monde – 15 octobre : Un médecin rwandais renvoyé devant la cour d'assises de Paris pour « génocide » et « crime contre l'humanité »